



Numéro 256, 6 novembre 2013

Négociations et forums internationaux

Les pays du BASIC appellent à une conférence pragmatique à Varsovie

Les 28-29 Octobre dernier, la dix-septième réunion ministérielle du regroupement de pays BASIC sur les changements climatiques a récemment réuni des représentants du Brésil, de l'Inde, de l'Afrique du Sud et de la Chine (BASIC) à Hangzhou, en Chine. Le regroupement de pays a adopté une déclaration conjointe soulignant que la prochaine conférence sur les changements climatiques de Varsovie devrait être une conférence « de mise en œuvre ».

Les ministres ajoutent que la mise en œuvre effective des résultats des dernières sessions de la COP sera « cruciale afin de renforcer la confiance entre les parties » et pour parvenir à une conclusion positive des travaux du groupe pour une action renforcée de la plate-forme de Durban (ADP).

Dans la déclaration, les ministres soulignent également l'importance que revêtira la finance dans la réussite de la Conférence de Varsovie. La déclaration exhorte les pays développés à honorer leurs « obligations » dans ce domaine, tout en soulignant que les ressources financières publiques devraient être la principale source de financement.

Par ailleurs, ils appellent à une « pleine opérationnalisation » et à une étroite collaboration entre le Fonds vert pour le climat (GCF), le Comité permanent des finances, le Comité exécutif technologique (TEC), le Centre Technologique Climatique & Réseau (CRTC) et le comité Adaptation. Les ministres mentionnent d'autre part que « l'ambition renforcée par les pays de l'Annexe I ne devrait pas être conditionnelle ou dépendante de l'adoption ou de la reconnaissance des approches basées sur le marché ».

La déclaration ajoute que le travail du groupe ADP est encadré par la Convention et guidée par ses principes, y compris celui de l'équité et de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CDR & RC). À propos de l'accord 2015, les ministres indiquent que celui-ci "ne doit pas seulement se limiter à l'atténuation", appelant les pays développés à prendre les devants dans la lutte contre le changement climatique et,

implicitement, dans les efforts pour l'adaptation au changement climatique. Les signataires de la déclaration soulignent par ailleurs l'importance pour toutes les parties de ratifier "le plus tôt possible" l'amendement de Doha sur la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto, en demandant aux pays développés d'augmenter leur niveau d'ambition.

Sur les émissions provenant de l'aviation civile, les ministres applaudissent la résolution adoptée par l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) lors de sa 38^{ème} assemblée, afin de réduire leurs émissions. Ils soulignent que la définition des mesures fondées sur le marché devrait être guidée par les principes de responsabilités communes mais différenciées (CDR), réitérant du même coup "leur ferme opposition à toute mesure unilatérale concernant les émissions provenant de l'aviation civile internationale."

En savoir plus:

http://www.china.org.cn/environment/2013-10/30/content_30443891.htm

<http://climate-1.iisd.org/news/basic-countries-call-for-warsaw-to-be-an-implementation-cop/>

http://www.china.org.cn/environment/2013-10/30/content_30446473.htm

Nouvelles du marché du carbone

L'organisation de l'aviation civile internationale: un système de plafonnement des émissions d'ici 2020

Après des années de discussions et de négociations ardues, l'Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a récemment fait des progrès significatifs afin d'augmenter la contribution de l'aviation à la lutte aux changements climatiques. Les délégués de deux-cents pays ont finalement convenu d'élaborer un système de régulation des émissions basé sur mécanisme de marché qui permettrait l'échange des émissions.

« L'accord sur les mécanismes de marché représente un jalon historique pour le transport aérien et pour le multilatéralisme dans la lutte contre les changements climatiques », a commenté le président du conseil Roberto Kobeh Gonzalez.

Le système devrait être ratifié à la prochaine assemblée générale en 2016 et mis en œuvre d'ici 2020. Ce calendrier sera appelé à être modifié en fonction des avancements des

négociations sur le changement climatique de l'ONU. En effet, l'accord qui serait mis en œuvre en 2020 aurait un pouvoir légal en vertu de la convention et serait applicable à toutes les parties.

Cette initiative de l'OACI est significative puisque le secteur de l'aviation représente environ 2,5 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre et environ 13 pour cent de toutes les émissions du secteur des transports. Par ailleurs, si le secteur de l'aviation était traité au même titre qu'un pays, il se situerait au septième rang des sources d'émissions au niveau mondial.

Amendement des directives de l'Union Européenne

La ratification de cet accord a eu un impact immédiat sur l'approche qui avait été prévue par l'Union européenne (UE) afin de réglementer les émissions provenant de l'aviation. En vertu des plus récentes directives de l'UE, le système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SCEQE) s'appliquait à toutes les émissions des aéronefs à l'arrivée et au départ de l'espace aérien européen, et ce, pendant toute la durée du vol. Cependant, déjà en novembre 2012, l'UE, invoquant les progrès de l'OACI pour parvenir à un accord global sur la régulation des émissions provenant de l'aviation internationale, avait décidé de retarder d'un an l'inclusion de l'aviation internationale dans son système de plafonnement et d'échange. L'objectif était d'accorder à l'OACI plus de temps.

À la suite de la récente annonce de l'OACI, la Commission européenne a proposé le 16 octobre dernier d'apporter de nouvelles modifications aux directives concernant l'aviation:

- Pour les vols entre l'UE et les pays « tiers » (pays autres que les pays de l'UE), le SCEQE ne couvrira que la proportion de CO₂ émis à l'intérieur de la zone de l'UE (défini comme étant 12 miles nautiques à partir du point le plus éloigné de l'UE à l'aérodrome de départ ou d'arrivée).
- Les émissions de 2013 seront exemptées du SCEQE.
- L'obligation de soumettre les quotas pour couvrir les émissions de 2014 ne s'appliquera pas avant mars 2015.

Aucun changement ne sera apporté aux règles s'appliquant aux vols intérieurs, ni aux exemptions pour les pays les moins développés.

La décision de l'UE de modifier ses règles pour qu'elles ne s'appliquent qu'uniquement aux émissions à l'intérieur l'UE devrait répondre aux préoccupations de droit commercial soulevées au cours des dernières années. En outre, l'application du régime de l'UE aux émissions provenant uniquement de l'UE évite les problématiques légales de violation de la souveraineté qu'avaient soulevées entre autres les Etats-Unis au début 2012. Ainsi, l'initiative de l'OACI devrait avoir pour effet de rendre l'approche de l'UE plus acceptable pour les autres pays membres. Fait important à souligner, l'UE envisage de renverser sa décision dans l'éventualité où l'initiative de l'OACI se solderait par un échec.

Déception chez les groupes environnementaux

L'organisme non-gouvernemental WWF a affiché une certaine déception suite à cette nouvelle et au rejet de la politique déjà prévue par l'Union Européenne. Selon WWF, les délégués ont manqué l'occasion de réduire dès maintenant les émissions au lieu d'attendre jusqu'à 2020. « La science fait un constat on ne peut plus clair ; 2020 sera trop tard », a commenté Samantha Smith, la leader de l'initiative globale climat et énergie.

Pour en savoir plus :

<http://www.icao.int/Newsroom/Pages/mbm-agreement-solid-global-plan-endorsements.aspx>

<http://ec.europa.eu/clima/policies/transport/aviation/>

<http://ainonline.com/aviation-news/aviation-international-news/2013-11-01/europe-grant-further-ets-concessions-after-icao-deal>

Une autre étape de franchie pour le système de plafonnement Québec - Californie

Le Québec a officiellement signé l'accord visant à lier son système de plafonnement et d'échange à celui de la Californie, et ce, à partir du 1^{er} Janvier 2014. L'annonce de l'accord a été faite par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), M. Yves-François Blanchet, dans le cadre du Forum Carbone Amérique du Nord, qui se tenait à Washington DC le 1er Octobre dernier.

Les réglementations respectives de la Californie et du Québec sont entrées officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2013, et la liaison des deux marchés est attendue depuis par les parties prenantes.

« Nous sommes ravis de voir la poursuite des progrès dans la liaison de ces deux marchés », a mentionné le président et chef de la direction de l'association internationale pour l'échange de droits d'émission (IETA), M. Dirk Forrister. « Ces deux juridictions de premier plan montrent l'exemple et nous croyons que ce n'est que la pointe de l'iceberg pour plusieurs autres pays et initiatives à venir ».

Forrister a ensuite souligné l'importance des prochaines étapes de l'approbation de la liaison. « Nous nous réjouissons à présent de ce que nous espérons être une recommandation positive du California Air Resources Board (ARB) sur les préparatifs de liaison, de sorte que le marché commun pourra être lancé comme prévu le 1^{er} Janvier 2014 ». Le rapport de recommandations doit être livré en novembre par l'ARB à l'agence de protection environnementale (EPA) ainsi qu'au gouverneur Brown.

Cette approbation prépare le terrain pour la mise en œuvre du premier système de commerce d'émissions transfrontalier à être mise en œuvre en Amérique du Nord, dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI). L'objectif du système est d'ouvrir ces deux marchés à un plus large éventail de solutions de réduction d'émissions, à un plus faible coût pour les entreprises assujetties.

Par ailleurs, les porte-paroles officiels de la Californie et du Québec ont souligné l'importance de l'initiative décrite comme un modèle sur lequel pourront se baser les futurs marchés qui pourraient voir le jour à l'international, notamment aux Etats-Unis où les législateurs rédigent actuellement les nouvelles réglementations au niveau fédéral. Les instances californiennes ont laissé sous-entendre que l'agence de protection environnementale (EPA) pourrait potentiellement permettre aux états d'adopter des systèmes de marché, à l'instar du nord-est des Etats-Unis, afin d'échanger des droits d'émissions avec d'autres états ayant des programmes similaires.

Pour en savoir plus :

http://www.ieta.org/index.php?option=com_content&view=article&id=768:ieta-applauds-quebec-government-s-confirmation-of-california-carbon-market-link--october-2--2013&catid=20:press-releases&Itemid=88

http://www.pointcarbon.com/polopoly_fs/1.2617936!CMNA20131004.pdf

Nouvelles du MDP

Les investisseurs appellent à plus de support pour le MDP

Les investisseurs et le panel en charge de superviser le marché du carbone de l'ONU pour les pays en développement ont appelé les délégués de la prochaine conférence de Varsovie à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires afin de sauver le régime MDP qui se trouve en difficulté. On estime qu'à ce jour, les Nations Unies ont fourni près de 315 milliards de dollars pour financer des projets sobres en carbone. Mais les statistiques de la dernière année sont éloquentes: le conseil exécutif a déclaré seulement 346 nouveaux projets ayant entamé le processus de validation. Ceci représente environ 15 pourcent des 2276 projets qui avaient rejoint les premiers stades de la procédure d'approbation du régime, un an auparavant...

Les documents déposés par le Conseil exécutif du MDP ainsi que par le Forum des développeurs de projet (un groupe qui représente les investisseurs) avaient pour objectif d'exhorter les pays qui seront présents aux pourparlers à convenir de mesures pour stimuler la demande pour les crédits de carbone créés par le régime.

Les crédits MDP ont chuté à 50 centimes de dollars, atteignant ainsi un creux record depuis la ratification du Protocole de Kyoto en 2005. Les prix ont chuté de 97 pourcent au cours des cinq dernières années, ceci en raison d'un manque de demande au niveau mondial, ce qui a conduit les deux entités à réitérer les appels aux gouvernements afin que ceux-ci agissent rapidement pour sauver le MDP.

Selon le conseil d'administration du MDP, « le principal défi auquel fait face le MDP reste le faible niveau de la demande pour les réductions d'émissions certifiées (...). Une autre cause est le faible niveau d'ambition des parties à réduire les GES ».

En effet, l'échec des nations à élaborer un nouvel accord sur le changement climatique pour forcer la réduction des émissions des plus gros émetteurs a laissé le marché dans un état de saturation, ce qui a causé un effondrement des prix et la faillite de nombreuses entreprises qui avaient investi dans les projets de réduction de GES.

De l'espoir à Varsovie ?

Les négociateurs de Varsovie chercheront à définir les détails d'un pacte international sur le climat, qui devrait être conclu en 2015 et entrer en vigueur après 2020. L'accord final inclura probablement les nouveaux mécanismes fondés sur le marché (NMMs) afin de permettre au secteur privé de financer les réductions d'émissions au meilleur coût. Ceux-ci pourraient inclure par exemple des accords bilatéraux mis en place par le Japon, où le Japon exporterait des technologies propres en échange de crédits de carbone. Cependant, certaines incertitudes subsistent quant à la façon dont le MDP va fonctionner aux côtés des nouveaux mécanismes de marché.

Afin de stimuler la demande, le conseil d'administration et les investisseurs visent à octroyer aux pays n'ayant pas d'objectifs contraignants le pouvoir d'utiliser les crédits compensatoires afin de répondre à des engagements qui seraient pris sur une base volontaire. Un tel élargissement de l'accessibilité au système à tous les pays faciliterait la transition du MDP vers les nouveaux termes d'une entente à venir, étant donné que le système jouerait déjà un rôle dans la réduction des GES des pays les plus pauvres.

Besoin d'une aide immédiate

Étant donné que le nouvel accord ne devrait pas entrer en vigueur avant la prochaine décennie, le Forum des développeurs cherche également à obtenir une action plus immédiate afin d'étayer la demande de crédits. À cet effet, le forum a appelé les négociateurs à faire pression pour mettre en place une aide telle qu'un fonds MDP ou une banque de réserve.

Une étude récente élaborée par Vivid Economics a proposé un fonds de 200 millions d'euros pour les nouveaux projets dans les pays pauvres et démontre que ceux-ci seraient suffisants pour maintenir le système à flot jusqu'à ce qu'un nouveau traité émerge.

La direction et les investisseurs du MDP ont également appelé le Fonds vert pour le climat (un véhicule prévu pour allouer 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour les pays les plus pauvres) à investir dans le MDP, car le mécanisme offre déjà des règles bien établies pour vérifier les réductions d'émissions.

"Le MDP offre la plus importante source de normes crédibles et internationalement acceptée pour mesurer, rapporter et vérifier les réductions d'émissions», a déclaré le conseil. Il a averti que sans un soutien substantiel, le régime continuerait à périlcliter, ce qui à terme rendrait l'atteinte des objectifs de réduction plus difficile pour les pays.

Pour en savoir plus :

<http://www.trust.org/item/20131031093847-78ibl/?source=hptop>

<http://www.vivideconomics.com/index.php/publications/the-market-impact-of-a-cdm-capacity-fund>

Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- Le changement climatique va entraîner des risques aigus à l'approvisionnement alimentaire du monde dans les prochaines décennies, révèle une fuite d'un rapport du GIEC qui sera publié en mars 2014, voir

<http://www.nytimes.com/2013/11/02/science/earth/science-panel-warns-of-risks-to-food-supply-from-climate-change.html>

- Le GIEC publie son 5^e rapport préliminaire sur les changements climatiques, voir http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg1/?goback=%2Egde_3457774_member_277884754#%2EUkoXQrRAeDq

- Bloomberg : « Y a t-il une cure pour le marché des crédits compensatoires? » voir <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Poverty%20documents/WB-PREM%20financing-for-development-pub-10-11-13web.pdf>

Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC (mise à jour le 4 novembre 2013)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 4,7 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2015 et 7,6 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2020

- Projets soumis pour enregistrement : 65 (12 390 359 tCO₂-éq attendus d'ici fin 2015)
- Projets enregistrés : 7289 (4,5 milliards de tCO₂-éq. attendues d'ici fin 2015), dont 536 dans des pays membres et observateurs de l'OIF :
 - Afrique : 2 au Cameroun, 5 en Côte d'Ivoire, 15 en Égypte, 1 au Ghana, 3 à Madagascar, 1 au Mali, 2 à Maurice, 14 au Maroc, 2 en République Démocratique du Congo, 4 au Rwanda, 4 au Sénégal, 5 en Tunisie
 - Amérique latine : 12 en République dominicaine, 21 en Uruguay
 - Asie- Pacifique : 9 au Cambodge, 5 au Laos, 125 en Thaïlande, 242 au Vietnam
 - Europe et Asie centrale : 3 en Albanie, 5 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 6 en Arménie, 2 en Bosnie-Herzégovine, 9 à Chypre, 5 en Géorgie, 7 en Moldavie, 6 en Serbie
 - Moyen-Orient : 13 aux Émirats Arabes Unis, 6 au Liban et 1 au Qatar
- Programmes d'activités (PoA) : 22 enregistrés, 7 programmes en cours de validation
- URCE émises pour les MDP : 1 388 873 123
- URCE émises pour les PoA : 58 401
- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 110 approuvées (21 consolidées) dont 2 pour les grands projets Bois/Reboisement (1 consolidée)
- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 89 approuvées dont 2 pour les petits projets Bois/Reboisement
- Prix de l'URCE : 0,53 € (Spot) et 0,54 € (décembre 2013)
- AND (Autorité nationale désignée) notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I
- 41 EOD (Entité opérationnelle désignée) accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité nationale désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et 14 pays membres et observateurs de l'OIF

- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

Les évènements à venir

- 2-4 décembre 2013, Melbourne (Australie), CarbonExpo Australasia 2013, voir <http://www.carbonexpo.com.au/uploads/pdf/Carbon-Expo-Program.pdf>
- 11 au 22 novembre 2013, Varsovie (Pologne), 19^e Conférence des Parties à la CCNUCC et 9^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IFDD dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Inc. (<http://www.ecoressources.com/>) pour le compte de IFDD.

Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>

Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative francophone de partenariat pour le MDP à : initiative-mdp-animateur@mediaterre.org